

Zeitschrift: Le nouveau conteur vaudois et romand
Band: 91 (1964)
Heft: 7-8

Artikel: Propos du vignoble
Autor: Mat.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-233659>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Propos du Vignoble

Les vigneronns se sont mis à tailler. ... Tout ce qui est taillé est bas ! Et déjà les feux de sarments s'allument de place en place.

... Et si l'on brûle les sarments, c'est parce qu'on ne sait plus qu'en faire. Les souches, elles, sont encore utilisées par les citadins qui veulent faire du feu dans la cheminée du salon ou sous la broche qui tourne sur le foyer...

Faut-il tailler tôt ou tard ? Un de mes anciens voisins avait résolu le problème à sa façon. Quand il avait fini de tailler, il nous disait :

« C'est toujours mieux quand on peut tailler de bonne heure ! ».

Mais, en revanche, quand il était en retard, il nous confiait :

« Vous savez, ce n'est pas bon de tailler trop vite ! »

Dans toutes nos communes, grandes ou petites, il y a quelque temps, les conseils ont examiné le budget, élu le bureau et la commission de gestion.

Plus tard, au moment de la discussion sur la gestion et les comptes, les commissaires présentent des observations qui sont examinées en conseil.

En relisant d'anciens rapports et procès-verbaux, j'ai relevé quelques-unes de ces observations.

En 1884, « la commune, la nôtre, avait récolté 27 205 l de vin blanc, déchet 845 l, et 1200 l de rouge, déchet

172 l. La commission estime le déchet un peu élevé et prie la Municipalité de veiller à ce que ce fait ne se représente plus ».

En 1891 : « un bon de Fr. 95.65 pour des allumettes et des tubes de lampe, paraît un peu élevé pour le courant d'une année. La Municipalité annonce que dorénavant les tubes de lampe reviendront à 14 ct et au lieu de 25 ct ».

En 1893 : « il a été payé à M. Regamey, pour vin d'honneur offert à l'occasion du banquet des instituteurs, 30 bouteilles à Fr. 1.— ; pour celui des bellettrienns, 30 bouteilles à Fr. 1.—. La commission exprime le désir que, dorénavant, la Municipalité soit moins large pour accorder de ces sortes de collations. Il en sera tenu compte,

» Dans certains cas, la Municipalité ne peut se soustraire à l'obligation de la politesse d'usage « d'offrir un verre » à des sociétés qui se réunissent dans la localité et qui convient les autorités à leur séance ou à leur banquet. »

En 1898, la commission d'alors revient à la charge et « verrait avec plaisir disparaître des comptes de la commune les dépenses qui figurent chaque année pour réceptions d'étudiants à d'autres dates qu'à celle du 14 avril ou des fêtes patriotiques ».

En 1916, la commission de gestion écrivait :

« Malgré son fervent désir, la commission a dû renoncer pour cette année à la visite des forêts et de même n'a pu procéder à la vérification des titres et créances... ce par l'envoi tardif des comptes et du préavis municipal. Elle a eu le privilège toutefois de visiter le bottelier communal et remercie le municipal des Domaines de sa délicate attention. »

... Heureux temps ! Heureuses autorités ! Aujourd'hui, elles ont bien d'autres soucis !

Mat.